



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Mairies annexes
Affaires périscolaires

DOSSIER ADMINISTRATIF FAMILIAL
Année scolaire 2017/2018

PARENTS OU PERSONNES AYANT LA RESPONSABILITE DES ENFANTS :

RESPONSABLE 1 :

TIERS :

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE :

TELEPHONE DOMICILE :

TELEPHONE PORTABLE :

PROFESSION ACTUELLE :

NOM DE L'EMPLOYEUR :

RESPONSABLE 2 :

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE :

TELEPHONE DOMICILE :

TELEPHONE PORTABLE :

PROFESSION ACTUELLE :

NOM DE L'EMPLOYEUR :

SITUATION FAMILIALE / ENFANTS A CHARGE :

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire Divorcé Marié PACS Séparé Veuf Vie maritale

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

NOM :	PRENOM :	DATE DE NAISSANCE :	ECOLE FREQUENTEE :

HÔTEL DE VILLE

SELON VOTRE SITUATION :

1. VOUS ETES ALLOCATAIRE CAF, VOUS DECLAREZ VOS RESSOURCES A LA CAF ET VOUS AVEZ UN QUOTIENT FAMILIAL

La ville d'Aulnay-sous-Bois a signé une convention avec la CAF de Seine-Saint-Denis avec l'accord de la C.N.I.L.l'autorisant à disposer, par échanges de fichiers informatiques des seuls éléments nécessaires à la tarification des accueils péri et extra-scolaires. Si vous vous opposez à la communication de ces informations pour le renouvellement de votre dossier, il vous appartient de nous le faire savoir par courrier adressé à Monsieur le Maire - Place de l'Hôtel de ville - BP56 - 93600 Aulnay-sous-Bois, et dans ce cas, de fournir les justificatifs cités ci-dessus ou vous reporter au cadre 2 ci-dessous.

2. VOUS N'ETES PAS ALLOCATAIRE CAF

3. VOUS SOUHAITEZ NE PAS FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Application du tarif maximum (plafond) pour l'année scolaire

Attention ! Dès lors que cette rubrique est cochée, votre dossier de tarification est automatiquement établi au tarif maximum, (sans aucun effet rétroactif)

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les informations contenues dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 dite « **Informatique et libertés** », la consultation des données vous concernant est possible sur simple demande écrite auprès de : Monsieur le Maire - Place de l'Hôtel de ville - BP56 - 93600 Aulnay-sous-Bois.

La ville informe le demandeur qu'elle s'autorise à vérifier l'exactitude des informations fournies et peut demander tout justificatif complémentaire.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier, qui reflètent très honnêtement ma situation de famille, tant ses diverses ressources que ses charges.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement dans ma vie professionnelle ou familiale susceptible de modifier le montant du tarif qui peut m'être accordé.

PARENTS / PERSONNES AYANT LA RESPONSABILITE DES ENFANTS

Aulnay-sous-Bois, le

« Lu et approuvé »

Signature

« Lu et approuvé »

Signature